

**INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES
DES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES OU EXTERNES**

A) ELEVES DOMICILIES DANS LE RHONE

Le SYTRAL (Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise) est l'autorité organisatrice unique des transports en commun du département. Il pilote tous les réseaux : TCL, Cars du Rhône et Libellule ainsi que les services Rhônexpress et Optibus.

Site d'informations à votre disposition : <http://www.carsdurhone.fr/>

(tél : 0 800 10 40 36)

1) Les élèves des 18 communes de la CAVBS (Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône) :

Arnas, Blacé, Cogny, Denicé, Gleizé, Jassans, Lacenas, Le Perréon, Limas, Montmelas, Rivolet, Saint Cyr le Châtoux, St Etienne des Oullières, St Julien, Salles Arbussonas, Vaux en Beaujolais, Villefranche, Ville sur Jarnioux,

NE DOIVENT PAS S'INSCRIRE SUR LE SITE « CARS DU RHONE »

Ceux qui n'ont pas encore de carte ourah doivent se rendre à l'agence commerciale Libellule.

Se renseigner directement auprès de l'agence du Réseau Libellule qui se trouve dans le hall de la gare SNCF de Villefranche (Tél : 0800 350 380- possibilité de télécharger sur le site internet des cars Libellule votre Demande Formulaire Abonnement Jeune).

Le coût de l'abonnement annuel est de 154 euros.

2) Elèves domiciliés en dehors de la CAVBS (Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône)

Il est nécessaire de demander la carte de transport ourah pour ceux qui ne l'ont pas encore (à partir du 5 juin et jusqu'au 12 juillet)

-inscription par internet : sur le site <https://www.carsdurhone.fr/scolaires>

-ou en agence commerciale (113 place de la gare à Villefranche) ou auprès des transporteurs Cars du Rhône

Le transporteur référent de notre secteur est :

Transdev Rhône-Alpes Interurbain(RNA)
273 rue du champ du Gare
BP 90140 Arnas
69400 Villefranche-sur-Saône Cedex.

Téléphone : 04 37 55 17 31

www.transdev-rai.fr



Le coût de l'abonnement annuel pour l'année 2018/2019 varie de 140 à 212 € en fonction du nombre de réseaux de transports utilisés (Cars du Rhône, SNCF, Libellule) et du quotient familial (paiement en 1 ou 3 fois).

Les élèves empruntant le réseau SNCF doivent recharger leur carte ourah directement en ligne (l'ancienne liasse papier SNCF ASR est supprimée pour la rentrée):

3) Les élèves de la Métropole de Lyon peuvent télécharger sur le site des Transports en Commun de Lyon (TCL) une demande d'abonnement annuel « 11-17 ans » ou « 18-25 ans » ou demander le dossier auprès du lycée (coût de l'abonnement annuel TCL+Cars du Rhône ou TCL+ SNCF = 228 euros ou 92 euros si l'enfant est boursier). Les TCL gèrent ensuite ces demandes.

Les élèves empruntant le réseau SNCF doivent récupérer auprès du lycée une liasse SNCF ASR qu'ils devront joindre à leur dossier TCL complétée avec 2 photos d'identité.

B) LES ELEVES DOMICILIES DANS L'AIN

Principe de la gratuité des transports scolaires dans l'Ain

2 possibilités :

-Inscription par internet : sur le site www.transportscolaire.ain.fr à partir du 28 mai (sauf pour les élèves empruntant le train : ils doivent s'inscrire uniquement par le biais du dossier-papier)

-Vous pouvez également faire votre demande et retirer un formulaire papier directement auprès du lycée (les élèves utilisant le réseau SNCF doivent en plus récupérer une liasse SNCF ASR (Abonnement Scolaire Règlementé) auprès du lycée et fournir 2 photos d'identité + une enveloppe timbrée à 50 grammes).

De plus, dans le cas où l'élève n'aurait pas obtenu son ASR à la rentrée, il a la possibilité de souscrire un "Abonnement mensuel nominatif". Cet abonnement lui sera remboursé (par la SNCF) sur présentation du titre définitif.

En plus de l'inscription « classique » **les élèves domiciliés à JASSANS** doivent acheter un abonnement LIBELLULE annuel nominatif au prix de 154 euros (payable en 3 fois éventuellement). Le Conseil Général de l'Ain rembourse cet abonnement en fin d'année scolaire sur demande de la famille. Il est donc impératif de conserver l'abonnement et les justificatifs de paiement.